RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 18 décembre 2024

OBJET :

DE-CDE-24-12-1-10) PROPOSITION DU BAREME DES COTISATIONS 2025 DES ADHERENTS A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 11 décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT, Mme RAVEAU, Mme ODDON, M. LEBEAU, M. CHARDON, M. RIBET, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, Mme TRAN, Mme GAMEIRO RAMAGE .

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20241218-lmc1H12759H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/12/2024
Date de Publication : 19/12/2024

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la nécessité de fixer le barème des cotisations 2025 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte les tarifs des cotisations, applicables à compter du 1er janvier 2025, suivants :

- Membres Souscripteurs (Actifs)	:	18,50 €
- Membres Bienfaiteurs	:	36,00 €
- Membres Donateurs	:	67,00 €
- Membres Perpétuels	:	268,00 €

:

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT
Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20241218-lmc1H12759H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/12/2024
Date de Publication : 19/12/2024